

EVALUATION EXTERNE FINALE 2021_ Stéphane Van Cutsem & Jean-Marie Tshibanda		MANAGEMENT REPONSE		
Domaines	Recommandations	PERTIENCE	PRIORITE	Actions mises en œuvre ou planifiées pour répondre aux recommandations
GENERAL: pour tous les acteurs du PROGRAMME COMMUN	1 Les consultants confirmer la pertinence et l'urgence de développer la stratégie de développement intégré au niveau de chaque ACNG (appui des 4 secteurs : la santé, l'éducation, l'agriculture et le plaidoyer et interrelations entre eux)	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: 1/ Au niveau stratégique : Car les problématiques de développement sont interconnectées- nous soutenons le développement d'une économie locale principalement agricole pour financer durablement la qualité et l'accès aux services et infrastructures de base - en Santé et Education. Notre typologie d'actions se décline -dans chaque thématique - à travers la mobilisation et la structuration, le renforcement de capacités, le soutien aux initiatives locales - sociales et économiques - et l'intégration des apprentissages 2/ Le programme 22/26 se décline sur l'appui des secteurs : la santé, l'éducation, l'agriculture/économie. L'Approche communautaire valorise autant les responsabilités des OSC sur la Sensibilisation de la population que le Plaidoyer pour améliorer les mécanismes de collaboration avec les institutions et autorités
	2 Maintenir l' accompagnement (formations, sensibilisations) de manière continue sur du plus ou moins long terme . En effet, le changement des mentalités/comportements est un processus lent et nécessite du temps. De manière générale, renforcer les partenaires (animateurs) en techniques d'animation COMMUNAUTAIRE . Cette campagne de formations/sensibilisations serait transversale aux différents secteurs (actions préventives santé, mutuelles de santé, éducation nutritionnelle, structuration des communautés, etc.)	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026 : 1/ Au niveau stratégique: Pour soutenir l'approche droits et devoirs dans des zones rurales délaissées par les institutions (débiteurs d'obligations)- nous mobilisons les OSC à s'organiser au niveau le plus local possible, à se fixer des priorités et à prendre en charge leurs responsabilités sociales pour assurer le bien être durable de la population (détentrices de droits). 2/ Dans le programme 22/26: sur les 10 AS ciblées par le programme: 5 sont des anciennes (pgm 17/21) et 5 des nouvelles. La stratégie d'action est adaptée en fonction de l'ancienneté d'accompagnement des AS. 3/ Le volet de RC du PL intègre pleinement l'acquisition/internalisation/capitalisation d'un panel diversifié des thèmes de compétences/expertises nécessaires et cohérentes à l'animation de l'approche communautaire avec la production/maitrise d'outils pédagogiques dans chaque thèmes de RC des groupes-cibles.
	3 Responsabiliser davantage les communautés dans la contribution financière des appuis dont elles bénéficient (par exemple, au niveau d'ADINE et de CDI-Bwamanda, les communautés pourraient contribuer davantage au financement du fonds de développement local)	1	1	Pris en compte dans le Programme 2022/2026: A RENFORCER 1/ Lors de l'identification des Micro-Projets, chaque groupes-cible - qu'ils soient sociaux ou économiques) est mobilisé à identifier les ressources propres qu'ils mettront dans la mise en œuvre - que ce sont en main d'œuvre ou en autres ressources propres. 2/ Mais le fonctionnement exact de fonds locaux de développement doit encore être amélioré. La "rétrocessions" d'une contribution financière sur le résultat concerne exclusivement les Micro-Projet économiques (les PEIL). Les modalités et finalités d'utilisation de leurs contributions vont devoir être fixées de manière participative avec le PL et les acteurs/filière pour mettre en place un mécanisme qui soit le plus réaliste, fonctionnel et transparent possible (par rapport à 17/21!). Ce fonds doit être constitué à partir d'un % du résultat financier des acteurs (après 1 an et sur une période d'une durée maximal préfixée) et avec l'implication du CLD dans sa supervision. La gestion du fonds est confiée - soit par OP de transformation/filière pour assurer la durabilité d'approvisionnement en intrants et réparation mécanique et/ou soit par CDL pour assurer le financement de nouvelles activités sociales.

	<p>4 Associer le plus possible les organisations partenaires aux Autorités locales dans le processus de structuration des communautés. Par exemple, impliquer les communautés dans l'élaboration des PLD, voire aussi la possibilité de mettre en place une dynamique de développement territorial via l'appui à un fonds de développement local. L'idée ici serait de tester une dynamique territoriale à travers un cadre multi-acteurs (société civile, pouvoirs publics, privés) tournant autour d'un projet concret, qui serait lui-même financé par un fonds commun (chaque partie prenante contribuant à financer ce fonds¹¹⁹).</p>	1,5	<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026:</p> <p>1/ Les OSC avec lesquelles le programme va travailler sont des émanations légales du processus de structuration des communautés par l'Etat: CODESA et COPA. Les activités/responsabilités sociales de ces OSC n'ont pas pour vocation d'être génératrices de revenus. Mais la collaboration de ces OSC avec les prestataires et services de l'état est incontournable et le programme en soutient les mécanismes. Par ailleurs des OSC seront bien impliquées directement dans l'identification des priorités locales et la rédaction - via le CLD- de Plan Locaux de Développement- Sociaux/AS. Ces plans seront retransmis aux institutions concernées.</p> <p>2/ Les PEIL avec lesquelles le programme va travailler - et les OP ou coopératives qu'ils/elles formeront entre eux/filière- ont pour vocation d'être génératrices de revenus. Cependant, avant d'être promoteur collectif d'un fonds de développement local, il faut d'abord qu'ils soient eux-mêmes rentables et organisés à l'échelle la plus locale pour permettre à leurs membres de vivre dignement et d'accéder aux services de base .. là est déjà l'ambition du programme. Ils participent également directement dans l'identification des priorités locales et la rédaction - via le CLD- de Plan Locaux de Développement-Economiques/AS. Ces plans seront retransmis aux institutions concernées.</p> <p>3/ Le mécanisme de dynamique territoriale se réalise à travers les résultats financiers des mutuelles de santé - qui elles sont d'ores et déjà rentables et dont les résultats annuels doivent être affectés en transparence et décisions participative aux priorités des communautés , le tout coordonné par le Partenaire Local.</p>
	<p>5 Renforcer les capacités des animateurs endogènes ; s'appuyer davantage sur des personnes dynamiques, potentiellement porteuses de changement. Ces leaders devraient jouer un rôle dans l'animation des groupes et le suivi des activités</p>	1	<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026:</p> <p>1/ Le ciblage des PEIL - agriculteurs- avec lesquels le programme va travailler oriente la sélection vers des acteurs déjà en activités et démontrant des capacités dynamiques et ambitieuses particulières</p> <p>2/ Les leader - des PEIL et des OSC- seront identifiés et leurs capacités valorisées pour capitaliser et diffuser leurs savoir-faire/savoir-être/expériences positives via:</p> <p>a) Production/mise à jours des outils pédagogiques / thèmes</p> <p>b) Production/diffusion de Vidéos de sensibilisation sur les lesson learn/best cases</p> <p>c) Réunion inter-producteur/filières ou inter- OSC</p>
	<p>6 Renforcer les actions d'appui à l'émergence d'une dynamique de groupements féminins au sein des communautés. Les femmes devraient jouer un rôle central dans cette dynamique communautaire émergente, étant donné que ce sont surtout elles qui, au sein de leur ménage, maîtrisent la gestion des activités liées à la santé et à l'éducation notamment. De manière générale, il s'agirait de renforcer les capacités des femmes en vue d'une participation à la prise de décision et aussi stimuler le leadership des femmes dans les communautés</p>	1	<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026:</p> <p>1/ Au niveau stratégique: La réduction des inégalités de genre constitue explicitement une condition de réussite de nos interventions 22/26; nous soutenons spécifiquement et transversalement l'amélioration de l'accès des femmes et des filles à l'éducation, à la santé, aux ressources financières et foncières, à la représentation sociale et à la gouvernance (notamment des OSC) ainsi qu'à la protection sociale en considérant la situation respective des hommes et des femmes et en promouvant la nécessité que les femmes participent pleinement au développement</p> <p>2/ Nous visons que les OSC avec lesquelles nous travaillons :</p> <ul style="list-style-type: none"> * intègre au moins 50% de femmes membres * intègre au moins 30% de femmes leader (Présidente, Vice-Présidente ou Trésorière) <p>3/ Nous visons que au moins 50% des PEIG avec les quel nous travaillons en moyenne sur toutes les filières agricoles- soit des femmes. Nous allons concrètement soutenir la structuration par OP autour de l'étape de transformation et de vente.</p>

	<p>7 Continuer à renforcer les capacités des organisations partenaires :</p> <p>(1) en matière de suiviévaluation ;</p> <p>(2) en matière de « fundraising » (encourager les partenaires à trouver d'autres sources de financement que celles provenant de l'ACNG) ;</p> <p>(3) en matière de planification stratégique,</p> <p>(4) en matière de commercialisation et d'entrepreneuriat</p> <p>(5) en matière de plaidoyer,</p> <p>(6) en matière de leadership</p>	1	1	<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026: PRIORITE</p> <p>1/ Au niveau stratégique: pour contribuer à des Changements durables de comportement et/ou de conditions de vie des groupe-cibles à travers la réalisation de résultats Tangibles dans nos programmes, nous soutenons la pleine participation et responsabilisation des principaux acteurs eux-mêmes- en ce compris les Partenaires Locaux- et pour y contribuer nous intégrons systématiquement un volet de Renforcement de capacité actif de nos partenaires . Le R2 du programme 22/26 y est dédié.</p> <p>2/ Sur base de la liste des activités et des sujets de RC des groupes-cibles, lLe BL intègre la responsabilité majeure de</p> <ul style="list-style-type: none"> * réaliser de la recherche action (sur base d'autres expériences ACNG/programme/acteurs locaux, de la bibliographie et des compétences/expériences internes des collaborateurs et partenaires locaux), * capitaliser ces savoirs /thèmes sur base de production d'outils pédagogique, * former les animateurs concernés chez le Partenaire Local * Suivre dans la mise en œuvre de ce volet de RC des groupes-cibles par les animateurs de CDI-Bwamanda- sur le terrain * Suivre les résultats (forces et faiblesses) de ces RC et leurs effets sur les produits attendus- sociaux ou économiques. <p>3/ Le HQ intègre la responsabilité de booster ce processus sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la qualité/pertinence des outils pédagogiques produits * la planification du RC des animateurs du PL - en cohérence avec le planning d'activités annuelles <p>4/ Tous les outils pédagogiques produits seront propriété intellectuelle commune de CDI-Bwamanda et CD et doivent permtrre d'augmenter l'expertise commune et individuelle des organisations</p>
SYNERGIES	<p>8 Pour de futurs programmes communs, encourager une approche de mutualisation des compétences entre partenaires ; les synergies entre partenaires qui ont des savoirs faire différenciés mais complémentaires sur les thématiques du programme sont un levier pertinent pour des gains de temps et d'efficacité. Par ailleurs, renforcer le volet « gestion des connaissances » selon une approche programme commun :</p> <p>(1) capitalisation d'expériences sur des thématiques communes (développement communautaire, micro-assurance santé, entrepreneuriat, etc.) ;</p> <p>(2) organiser des ateliers thématiques qui regrouperaient les différents partenaires. En outre, encourager des initiatives conjointes entre partenaires (réseautage sur des thématiques spécifiques, actions de plaidoyer, etc.). Et finalement, envisager une ligne budgétaire spécifique aux activités menées en synergies</p>	1		<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026:</p> <p>1/ Au niveau stratégique : Pour être efficace et innovant dans chacun des nombreux domaines de renforcement de capacité que nous animons auprès de nos groupes-cibles- nous valorisons l'expertises ciblée d'autres acteurs de développement. Pour diffuser nos propres apprentissages, nous capitalisons notre savoir-faire et nous nourrissons nos synergies d'échanges win-win. Le R7 du programme 22/26 y est dédié.</p> <p>2/ Les synergies en réseau: HUB SANTE et AGRICONGO sont appelée à capitaliser des domaies d'expertise commune et à organiser des ateliers communs</p> <p>3/ Les synergies Be to Be: RIKOLTO, MEMISA, APEFE, BAC, INFIMOSA vont soutenir la capitalisation puis l'échange de domaines d'expertise spécifiques à chaque organisation</p> <p>4/ Les lignes budgétaires de chacune de ces synergies sont individualisées</p>

	<p>9 Renforcer le dispositif de suivi avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la définition de marqueurs de progrès (indicateurs d'effets), * l'organisation d'ateliers participatifs permettant de travailler collectivement et régulièrement sur l'appréciation de l'atteinte de ces indicateurs, * l'élaboration d'outils concrets (comme par exemple un journal de suivi des marqueurs de progrès) et qui seraient remplis à fréquence régulière par les différentes parties prenantes et enfin, * l'élaboration d'un véritable plan de suivi-évaluation orienté changement (avec rôles et responsabilités de chaque partie prenante dans ce dispositif). 	1		<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026:</p> <p>1/ Au niveau stratégique: nous intégrons les critères CAD – de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité- dans le challenge de chaque étape du cycle de nos projets.</p> <p>2/ Le programme 22/26 dispose d'un CL avec des indicateurs précis dont la mesure est maîtrisable.</p> <p>3/ Le PL va disposer d'un outil PME - adapté/simplifié- pour objectivement:</p> <ul style="list-style-type: none"> * suivre/prouver mise en œuvre des activités * suivre/quantifier/qualifier les produits des activités * mesurer les indicateurs des résultats des activités <p>Ce plan de suivi est clair chacun sait ce qu'il a suivre, mesurer et analyser.</p> <p>4/ Chaque année, on planifie un atelier participatif avec le PL pour analyser collectivement l'appréciation de réalisation progressive des résultats (avec équipe opérationnelle et avec CA)</p> <p>5/ Une évaluation externe va permettre de quantifier les indicateurs relatifs à l'appréciation des groupes-cibles en années 3 et 5</p>
SANTE	<p>10 Poursuivre l'appui à l'amélioration de la qualité des soins en renforçant le paquet minimum d'activités (PMA) au niveau des CS mais aussi le paquet complémentaire d'activités (PCA) au niveau des HGR, afin d'assurer la continuité des soins, à la réhabilitation de l'un ou l'autre CS, au renforcement d'équipements de labo (HGR) ou encore à la formation du personnel dans l'usage de certains matériels (échographie, radiographie, ECG/électrocardiogramme).</p>	1,5		<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026:</p> <p>1/ Le pgm intègre le RC des 10 CODESA et leurs infirmiers sur l'autoévaluation et le suivi d'implémentation du PMA dans leur CS. 5 CS seront construits et équipés.</p> <p>2/ Cependant, les restrictions budgétaires imposées à CONGODORPEN par la DGD en RDC ne permettent pas d'étendre le RC au personnel du HGR ainsi qu'à ses infrastructures. Pour agir à ce niveau, le programme devra favoriser les complémentarités, notamment avec l'éventuel future programme d'ENABEL sur la santé à Bwamanda ou encore mobiliser CDI-Bwamanda en tant que gestionnaire des ZS de Bwamanda et Boto et des résultats financiers des mutuelles de santé ou le soutenir dans son leadership vis-à-vis d'autres programmes (comme la suite du PDSS)</p>
	<p>11 Les actions préventives devraient être intégrées aux actions curatives. En agissant sur la prévention, on agit sur les indicateurs d'impact du système de santé par la réduction de la morbidité et de la mortalité. Les actions préventives réduisent aussi les charges de la mutuelle. De manière générale, les actions préventives agissent sur l'objectif de l'OS1. Ce qui est primordial, c'est que la communauté comprenne son rôle dans l'amélioration de la qualité des soins de santé. En outre, il paraît important également de sensibiliser les communautés sur la plus-value de l'utilisation de services de santé pour faire face à l'automédication (très fréquente en RDC).</p>	1		<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026:</p> <p>1/ les CODESA seront systématiquement renforcés et accompagnés dans l'intégration de leurs responsabilités sociales de sensibilisation tant sur des pratiques de prévention sanitaires et que pour favoriser l'accès aux services de santé.</p> <p>2/ Pour exercer leurs responsabilités les CODESA pourront proposer des initiatives sociales qui seront co-financées par le programme (Micro-Projet sociaux de sensibilisation) sur des thèmes sur lesquels les CODESA seront systématiquement et préalablement renforcés pour mieux en maîtriser l'argumentation</p>
MUTUELLES	<p>12 La nécessité d'une étude faisabilité comme préalable à toute autre action (permettant notamment de fixer un taux de cotisation adapté au public-cible).</p>	1	1	<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026 A RENFORCER en PRIORITE</p> <p>1/ Le préalable à toutes actions avec les mutuelles de santé réside dans une étude d'auto-évaluation menée par CDI qui fixe les priorités sur base d'une analyse des forces et faiblesses constatées fin du programme 17/21. La priorité est à la prise de décision stratégique pour adapter la stratégie des produits d'assurance (hospitalisation/micro-assurance) afin de garantir l'accès à des soins de santé équilibré et de qualité en tenant compte de l'augmentation exponentielle de l'intérêt pour les utilisateurs pour l'assurances de première ligne.</p> <p>2/ Un modèle mathématique doit être établi et systématisé pour calibrer objectivement - suivant des paramètres pré-identifiés par les parties - la fixation du taux de cotisation annuelle par assurance santé.</p>

13	o Un point crucial pour augmenter le taux de pénétration d'une mutuelle est le déroulement de campagne de sensibilisation et d'affiliation soutenues (dans la durée) et efficaces (avec l'utilisation d'outils adéquats et adaptés au public-cible).	1	3/ Le processus de sensibilisation doit être schématisé, les arguments, techniques et outils de conscientisation travaillés, la campagne planifiée et coordonnée et chacun des acteurs renforcés - en compétences - pour réaliser des campagnes d'adhésion cohérentes et efficaces. A chaque campagne, chacun des mutuelles pourra en outre proposer un micro-projet afin de budgétiser les ressources nécessaires et de proposer au programme un soutien matériel.
14	o L'appui à des groupements ayant déjà une bonne cohésion sociale (avec des pratiques de solidarité existantes).	1	4/ Le programme va accompagner les mutuelles de santé de Bwamanda et Boto déjà actives depuis de nombreuses années. Des objectifs clairs de pôles d'amélioration sont fixés pour 22/26.
15	o La stratégie d'appui au développement de mutuelle de santé devrait être couplée avec celle d'appui au développement d'AGR pour les publics-cibles (avec actions de renforcement des capacités liées).	1	5/ Le programme intègre - en R3- le renforcement aux AGR à travers l'entreprenariat agricole ciblé sur 5 filières. 6/ Le CA de CDI-Bwamanda et CD sont hautement conscients que le niveau de revenu - et donc de capacités des communautés à écouler dignement leurs produits agricoles - conditionne au premier chef leurs capacités à adhérer aux mutuelles de santé. CD et CDI-Bwamanda travaillent donc de concert pour organiser- dans chaque filière visées- des stratégies qui favorisent donc les ventes des produits aux meilleurs prix/qualités possibles (notamment grâce à la transformation, au RC pour augmenter productivité et qualité, au matériel de qualité et à l'organisation des producteurs)
16	o Une implication de la communauté dans tout le processus de gestion de la mutuelle de santé est un élément crucial à la pérennisation du dispositif (gestion participative de la mutuelle de santé).	1	7/ L'autonomisation des mutuelles de santé- dans une démarche de responsabilisation communautaire (sous forme d'OSC) est un objectif stratégique de CDI-Bwamanda soutenu par Congodorpen. Elle poursuit un processus entamé déjà il y a quelques années mais qui présente des biais. 8/ Elle implique donc des décisions claires et précises sur le degré d'implication des membres de des CA des mutuelles dans les décisions opérationnelles et financières et dans le contrôle interne de la gestion des mutuelles. C' est intégré comme objectif du pgm 22/26 par la schématisation des processus de décisions dans la gestion institutionnelle de chaque mutuelle et dans la gestion de chaque produits d'assurance, dans la budgétisation et les processus d'achats/ventes/mouvements de trésorerie
17	o Poursuivre le renforcement des capacités des gestionnaires (formations, outils).	1	8/ IDEM pour le personnel de CDI-Bwamanda affecté aux services rendus aux mutuelles de santé en termes de Gestion comptable et de la trésorerie et de Gestion opérationnelle des services des mutuelles et du suivi de leurs statistiques et résultats. 9/ Le programme prévoit la digitalisation des outils de gestion opérationnelle - notamment saisie et traitements statistiques des adhésions et recours aux soins et de la gestion comptable et financière
18	o Avoir des tarifs de soins forfaitaires et accessibles pour les mutualistes et préalablement négociés rendant ainsi la mutuelle de santé « attractive ».	1	10/ Le personnel de CDI-Bwamanda impliqué dans la gestion des ZS et tarification forfaitaire est partie prenante de la fixation des paramètres des cotisations aux mutuelles. Les processus de décision doivent être modélisés pour optimiser l'équilibre des couts des ZS et des mutuelles de santé.
19	o Développer des stratégies de mobilisation de ressources pour assurer la pérennité financière de la mutuelle.	1	11/ Les mutuelles sont d'ores et déjà rentables mais l'amélioration des processus de gestion doit d'une part aider à une quantification exacte des résultats annuels et une clarification des mécanismes de décisions de l'affectation de ces résultats aux bénéficiaires des membres - utilisateurs des soins de santé. D'autre part, l'amélioration des processus de gestion doit permettre d'améliorer les résultats financiers eux-mêmes.
20	o Renforcer la concertation avec les programmes multilatéraux et nationaux visant la gratuité des soins (pour trouver des pistes de solutions par la négociation).	1	12/ CD et CDI-Bwamanda sont conscients de l'importance de l'efficacité du leadership de CDI sur la cohérence des programmes qui influencent la santé (et plus spécifiquement la résilience et la durabilité des mécanismes créés par CDI) dans les zones d'actions de CDI et s'engagent à collaborer (notamment via les réseaux de CD à travers le CSC) pour analyser les contraintes et relayer le plaidoyer.

EDUCATION	21	Renforcer les actions d'alphabétisation fonctionnelle (en corrélation avec les activités agricoles et d'entrepreneuriat). L'idée est de former les producteurs/transformateurs à tenir leurs comptes, suivre leurs propres performances, être en mesure d'utiliser des outils et supports (comptes d'exploitation individualisés et consolidés) pour améliorer leurs propres performances et partager entre eux. Cela implique au-delà de l'alphabétisation classique et conscientisante, une alphabétisation plus orientée sur l'activité de production/transformation agricole.	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: 1/ Le volet alphabétisation de base est inclus avec 1 CA dans chaque AS, soit 10 CA. En général ce sont d'avantage les femmes très vulnérables qui s'y inscrivent. Ce volet inclut la conscientisation aux différents thèmes du programme. 2/ Chaque catégorie de groupe-cible va recevoir une cession de RC en tenue de cahier de caisse et accompagnement au compte d'exploitation. De préférence, on va favoriser l'activité collective pour que les comptes puissent être comparé et de la, analyser ce qui favorise la rentabilité
Entreprenariat	22	• Renforcer l' approche « entrepreneuriat » auprès des communautés ciblées (planification stratégique, leadership, suivi-évaluation) car cette approche pourra servir à la longue d'un moteur de création des richesses au niveau local en contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, adopter une approche filière (appui sur l'ensemble de la chaîne de valeurs – production, stockage, transformation, commercialisation).	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: 1/ Au niveau stratégique: Pour soutenir l'évolution d'une agriculture rurale et familiale de « Subsistance » vers des professions choisies, durables et rémunératrices et lutter contre l'exode rurale et la migration- nous soutenons dans des filières ciblées – l'avènement de Petits Entrepreneurs Locaux pour renforcer l'efficacité, la rentabilité, l'intégration et la résilience des étapes de Production, Transformation et Commercialisation de leurs produits agricoles. 2/ Nous ciblons 5 filières en prévoyant d'agir sur l'ensemble des paramètres de la chaîne de valeur 3/ Plus largement l'attitude "entrepreneuriale" est également promue dans la gestion des OSC= en intégrant l'identification des priorités thématiques, le renforcement de la fonctionnalité (bonne gouvernance, capacités à la prise de décision et à la mise en œuvre d'activités/initiatives) et l'intégration des apprentissages collectifs (internes et en échange d'expériences entre OSC de même nature)
	23	• Accompagner le développement des outils de production : accès aux intrants et semences de qualité ; techniques agricoles de production (semence, petit outillage, itinéraire technique) ; amélioration des capacités de stockage et de centralisation des produits en vue de leur commercialisation .	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: 1/ Chaque filière est accompagnées dans les étapes de production, transformation et commercialisation sur base d'initiatives individuelles et collectives et en investissant dans du matériel de qualité et sur l'autonomisation dans la production de semences locales
	24	• Diversifier les revenus des ménages (pisciculture, élevage, maraîchage, etc.).	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: 1/ Le choix des 5 filières est équilibré sur des cultures de rente et des cultures vivrière et haute valeur ajoutée en protéines animales 2/ L'évolution des revenus (individuels et par filière) est un objectif ciblé et suivi/quantifié
	25	• Renforcer les capacités des animateurs en techniques agricoles innovantes et durables (agroécologie), en techniques améliorées de transformation et de conservation des produits agricoles en vue d'assurer leur meilleure diffusion via les OP.	1	1	Pris en compte dans le Programme 2022/2026: A RENFORCER en PRIORITE - voir Recommandation N°7

	26	<ul style="list-style-type: none"> L'accès durable aux marchés reste une contrainte majeure pour l'ensemble des producteurs impliqués(e)s dans le programme. Les ACNG devraient s'impliquer davantage auprès de leurs partenaires dans l'appui au développement d'une stratégie de commercialisation (e-commerce, partenariat, marketing). A ce sujet, la mobilisation d'une expertise spécifique intégrée au niveau du staff de chacune des ACNG serait la bienvenue (ou via l'appui d'une consultance externe). 	1	1	<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026 et A RENFORCER EN PRIORITE</p> <p>1/ CONGODORPEN et CDI-BWAMANDA sont pleinement conscients que la commercialisation des produits locaux constitue le nerf de la guerre. Dans un premier temps CONGODORPEN avait prévu d'engager un expert en commercialisation. La révision budgétaire DGD n'a pas permis l'implémentation de cette solution.</p> <p>2/ Pour le CAFE: Le CA de CDI-Bwamanda s'est stratégiquement positionné (au lancement du programme) pour relancer l'achat aux producteurs et la commercialisation sur la RDC. Cette stratégie va devoir être non seulement suivie (et quantifiée) mais aussi soutenue en identifiant des pistes de commercialisation en Belgique. Une consultance externe va devoir être contractualisée afin de recenser les expériences/réseaux antérieurs de CONGODORPEN et une étude de marchés de la commercialisation du CAFE en Belgique.</p> <p>3/ Pour les autres filières, bien qu'elles interviennent sur les 2 dernières années du programme, des pistes de commercialisation vont devoir être identifiées en amont et avec les producteurs/transformateurs locaux.</p>
ROUTES	27	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'ouverture/réhabilitation des routes/pistes (en particulier principales voies d'accès vers les ports dans le cadre d'une stratégie de commercialisation par voie fluviale), via l'appui au cantonnement et via le plaidoyer (auprès d'Autorités et/ou organisations concernées). 	1	1	<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026 et A RENFORCER en PRIORITE</p> <p>1/ Le programme intègre un volet d'appui aux initiatives/Micro-Projet de groupements de cantonniers dans chaque AS pour soutenir l'entretien des pistes par la méthode HIMO. Le programme intervient en petit matériel, en R de compétences et en identification participative des priorités et planification/suivi des chantiers sur 4 ans.</p> <p>2/ Etant donné que le PL CDI-Bwamanda vient de lancer un autre programme de réhabilitation des routes (financé par ?), des complémentarités devront être identifiées, mise en œuvre et suivie.</p> <p>3/ La voie du plaidoyer en faveur de la réhabilitation des routes doit/va être soutenue par les CLD. Mais d'avantage, les dynamiques d'entretien des voies de communication doivent être internes et autonomes au niveau de chaque AS. Les CLD doivent en prendre conscience. Des solutions concrètes doivent être identifiées et mises en place.</p>
ENVIRONNEMENT	28	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'axe d'appui à la gestion des ressources naturelles et ce, vu les enjeux importants (déboisements illicites, agriculture sur brûlis) à ce niveau en RDC en général. Les différentes organisations communautaires structurées (CRDI/CLD, OP, CLCP, SCS) peuvent jouer un rôle majeur dans la gestion de ces problèmes. 	1	1	<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026 et A RENFORCER en PRIORITE</p> <p>1/ Au niveau STRATEGIQUE: Parce que nous sommes conscients de l'urgence et de l'importance des défis environnementaux et de la pression croissante exercée sur les ressources naturelles, et parce que nous sommes persuadés que la maîtrise des enjeux environnementaux est une condition nécessaire pour assurer un développement socio-économique efficace, équitable, durable et l'accès aux droits humains- nous agissons de manière transversale et spécifique sur</p> <ul style="list-style-type: none"> * le choix des méthodes et des ressources des activités entrepreneuriales et des infrastructures que nous soutenons, * l'identification participative des enjeux environnementaux/AS ainsi que des leviers potentiels et adaptés de protection et promotion de la biodiversité (chaque CLD formule ainsi un Plan d'action Environnement à 5 ans) * la conscientisation, * le renforcement de compétences et le soutien des initiatives locales de nos groupes-cibles en matière de protection de l'environnement - y compris autour des écoles et des Centres de santé <p>2/ Le programme doit finaliser la production du guide de capitalisation des bonnes pratiques communautaires en matière de protection de l'environnement et organiser sa diffusion - d'abord - sur le terrain et pour que ces pratiques soient effectivement utilisées/valorisées par les groupes-cibles et ensuite auprès des autres acteurs du secteur (notamment via CSC environnement et AGRICONGO)</p>

Spécifique pour CD	29 l'outil de suivi-évaluation PME , certes bien élaboré, est à simplifier pour une meilleure appropriation des partenaires.	1	1	<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026 et A RENFORCER EN PRIORITE</p> <p>1/ Sur base de l'outil EXCEL PME (Planification, Monitoring et Evaluation) mis en route à partir de mi- 2019, le programme 17/21 a déjà eu le mérite d'être apte à suivre la mise en œuvre des activités, nommément identifiées, et de quantifier des résultats dans chaque domaines d'actions. Les forces et faiblesses de l'outil et de son utilisation ont bien été identifiés.</p> <p>2/ Dans le programme 2022/26, l'enjeu est de:</p> <ul style="list-style-type: none"> * identifier nommément la liste d'activités (nécessaire et suffisante à réaliser les résultats) et de travailler la planification beaucoup plus en profondeur pour améliorer la cohérence et la faisabilité (déjà réalisé lors de l'étape de formulation et atelier de lancement de programme) * identifier correctement les méthodes d'implémentation de chaque activité - sur base des lesson learn participatifs (déjà réalisé lors de l'étape de capitalisation 11/21 et atelier de lancement de programme) et les capitaliser dans le Guide qualité * identifier les produits/preuves de mise en œuvre pour chaque activité (IDEM) , dont l'existence devra être suivie par les collaborateurs du BL/Thème * sur cette base, réorganiser le PME avec une feuille /THEME (pour faciliter le travail des animateurs responsables) et cibler uniquement les paramètres les plus essentiels à suivre et documenter * organiser le traitement statistiques automatiques (chaque feuille = une base de donnée et un TDC) * organiser la récolte d'infos sur le terrain par les animateurs du PL et produisant les outils/tableaux pré-paramétrés que les animateurs devront compléter directement sur le terrain et lors de l'implémentation des activités (et non pas financer des missions de suivi/récolte d'info) * Ces infos de terrains devront être saisies de manière beaucoup plus organisée et régulière - dans le PME -par le chef de projet * chaque collaborateur du BL est responsable de suivre l'implémentation d'un volet spécifique en ce compris l'efficacité de la récolte d'info à partir du terrain, la saisie dans la feuille spécifique du PME et l'analyse des résultats en vue d'une prise de décision pour les améliorer
ADINE et CDI ALPHABETISATION	30 Améliorer les conditions d'infrastructures des centres d'alphabétisation (réhabilitation/construction en matériaux durables)	1	1	<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026: et A RENFORCER</p> <p>1/ En raison de la révision budgétaire imposée par la DGD, seules 2 écoles pourront être construites.</p> <p>2/ CDI-Bwamanda doit s'impliquer dans la négociation entre les CA (Centre d'Alphabétisation) et les COPA/écoles ciblées par le programme afin que des classes soient disponibles pour le volet Alphabétisation des adultes</p>
	31 Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources qui permettrait de renforcer les primes des moniteurs d'alphabétisation afin d'éviter la démotivation de ceux-ci	1		<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026:</p> <p>Des primes de 50\$/Mois x 9 mois/an sur 4 ans sont prévues pour les alphabétiseurs</p>
	32 Au niveau des CS : WASH <ul style="list-style-type: none"> ▪ Envisager la construction d'installations sanitaires (WC et douche) pour les usagers femmes et hommes ainsi que pour le personnel médical ; ▪ Installer les pompes solaires pour approvisionner le CS en eau potable ; ▪ Installer les incinérateurs dans chaque CS selon les normes pour éviter la pollution de l'air auprès des populations et de l'environnement. 	1	1	<p>Pris en compte dans le Programme 2022/2026: et A RENFORCER</p> <p>1/ En raison de la révision budgétaire imposée par la DGD, des priorités doivent être fixées. Le volet WASH préalablement prévu pour financer les installations sanitaires et solaires et incinérateurs ne pourra peut-être pas être financés.</p> <p>2/ Des alternatives doivent être cherchées - aux niveaux budgétaires et techniques- pour augmenter l'efficacité de construction des centres de santé et permettre la disponibilité de ressources pour payer les aménagements annexes ou pour favoriser des complémentarités avec d'autres programmes</p>

	33	Appuyer les supervisions formatives des CS par l'ECZS parce qu'elle permet d'améliorer la prise en charge des malades (amélioration de la qualité des soins et renforcement de capacités des prestataires de premier échelon)	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: 1/ Le programme intègre le RC des prestataires de soins des CS des AS du programme (premier échelon), 1/an sous forme de TDR définit sur les priorités thématiques issues des recommandations/faiblesses des rapports de Monitoring et de prestation contractualisées avec des cadres de la ZS ou DPS
Micro-Projets	35	Responsabiliser davantage les communautés dans la contribution financière au fonds de développement local (via notamment l'appui d'un système de crédit revolving). Par ailleurs, ce fonds devrait davantage concerner les projets à dimension collective (transformation/commercialisation)	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: voir recommandation N°3
	36	Encourager les microprojets qui contribuent à la lutte contre le changement climatique (agroforesterie, agroécologie) et accompagner les bénéficiaires dans la sensibilisation sur les solutions alternatives crédibles pour la protection de l'environnement (afin notamment de réduire la pression sur la forêt120)	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: voir recommandation N°28
	37	Privilégier les microprojets à effets multiplicateurs (qui touchent un nombre important de bénéficiaires indirects)	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: il faut distinguer * les Microprojets Sociaux - qui se réalisent principalement par du RC des OSC (COPA/CODESA) sur des Thèmes de sensibilisation ciblés puis la formulation (sous forme de document de Micro Projet) et la contractualisation d'Initiatives de sensibilisation avec ces OSC. Les animateurs du PL accompagnent la rédaction de ces Documents de MP pour aider les OSC à fixer les résultats à atteindre, identifier les activités pour contribuer et le budget des ressources. Ils sont responsables de booster l'efficacité donc l'ambition de ces Micro-Projet sur le nombre de bénéficiaires visé et la faisabilité * les Microprojets Entrepreneuriaux - qui vise des PEIL (Petit s entrepreneurs Individuels Locaux) ou Groupés (pour les étapes de transformation et commercialisation) qui touche un nombre fixé de bénéficiaires directs mais dont les résultats sur l'augmentation de revenu et de sécurité alimentaire toucheront un nombre bien plus important de bénéficiaires indirects
	38	Réduire le nombre de microprojets tout en augmentant le montant de financement de chacun d'entre eux afin d'impulser de manière durable l'activité	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: on a renforcé l'efficience en fixant une fourchette budgétaire pour chaque catégorie de Micro-Projet
ADINE	39	Renforcer l'antenne de Gbadolite ; en tant que chef-lieu de la province du Nord-Ubangi, les actions de plaidoyer ainsi que les relations de partenariat avec d'autres acteurs (PTF, programmes nationaux/provinciaux), la participation aux différents cadres thématiques de concertation provinciale des acteurs, l'accès à la cartographie d'interventions d'autres partenaires et l'exécution de démarches administratives provinciales ont le plus de chance d'y être menées.	1,5		* Malheureusement, en raison de restriction budgétaire imposée par la DGD, le programme 2022/2026 n'inclut plus le PL ADINE. * Cependant, il est certain que toute nouvelles collaboration avec ADINE devra tenir compte de cet impératif de valoriser les complémentarités et besoins/opportunités sur GBADOLITE
	40	Appui à l'élaboration du plan stratégique ; cela permettrait de renforcer la visibilité de l'ONG pour ensuite mobiliser d'autres sources de financement	1	1	A RENFORCER: un atelier de planification stratégique pourrait/devrait être planifié avec ADINE , comme point de départ à l'identification d'opportunités de collaborations futures
CDI	41	Les consultants confirment l' approche AS avec l'extension de l'appui à d'autres AS de la ZS de Boto mais il est recommandé d' appuyer également l'HGR pour assurer la continuité des soins (appui en particulier au niveau du service de nutrition ainsi qu'au niveau du laboratoire).	1,5		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: voir recommandation N°10
	42	Renforcer le plaidoyer auprès des autorités locales pour la réhabilitation des routes	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: voir recommandation N°27
	43	Doter l'équipe projet d'un véhicule 4x4	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: Prévu/budgétisé
MUSABO	44	Formuler les gestionnaires des mutuelles de santé sur la gestion financière (tenir le cahier de caisse, etc.) ;	1		Pris en compte dans le Programme 2022/2026: voir recommandations N°12 à 20
	45	Informatiser les données des mutuelles avec un logiciel de base de données ;	1		
	46	Renforcer la sensibilisation de proximité pour l'affiliation aux mutuelles avec différentes techniques de communication (scénettes, réunions d'échanges dans les villages, etc.) ;	1		
	47	Doter la mutuelle de santé d'un manuel des procédures propres et d'un livre de caisse pour un suivi périodique ;	1		
	48	Voir aussi recommandations générales	1		

FEPASU	49 Approvisionner la fédération en semences améliorées (pépinières sur les différents sites afin de disponibiliser les plantules auprès des membres)	1,5	1	Pris en compte dans le Programme 2022/2026: A RENFORCER en PRIORITE 1/ LA FEPASU a défini ses priorités dans un plan stratégique en 11/21: la relance de la filière CAFE est au cœur des objectifs partagés par les producteurs du Sud Ubangi 2/ pour CONGODORPEN, la priorité est de d'abord tester/valider les postulats de relancer de la filière - en production et revenu- avec CDI-Bwamanda. Rien ne sert d'inonder le marché si on est pas organisé pour en commercialiser des produits de qualité. La pertinence d'approvisionner la fédération en semences n'est pas pertinente à cette étape et sans accompagnement technique adapté (sur la suite de la chaîne de valeur) 3/ Le plan d'action de CONGODORPEN pour accompagner concrètement la FEPASU - qui doit encore être formulé et analysé- se décline à travers la Synergie (et le budget) du programme avec AGRICONGO et vise les capacités institutionnelles (de bonne gouvernance), fonctionnelle et de développement de services concrets, pertinents et efficaces aux membres
	50 Renforcer les capacités des membres sur les techniques agricoles et la gestion institutionnelle d'une fédération (avec l'appui à la restructuration des organes).	1		